



# LA GAZETTE NOIDANAISE



N°7 - Décembre - Janvier – Février 2022

*Chères Noidanaises et Chers Noidanais,*

*L'équipe municipale vous souhaite*

*Joyeux Noël*

*et*

*Bonne Année 2022 !*

**Votre Maire,**

**Sylvain GUILLEMAIN**



Illuminations de Noël rue André Morisot  
Décembre 2021

# MARCHÉ DE NOËL

(Pass sanitaire et masques obligatoires)

Le marché de Noël est organisé par la Mairie, **le dimanche 5 décembre 2021 à la salle des fêtes** de Noidans-lès-Vesoul de **10h00 à 18h00**.

Juste pour votre curiosité ou préparer vos cadeaux de Noël, nous vous proposons de rencontrer nos partenaires au cours de cette journée :



- Décorations de Noël
  - Sacs en tissu
  - Bijoux
    - Peintures sur bois et fer
    - Fil en aluminium
    - Boîtes décorées
- Miel
  - Sculptures en céramique
    - Couronnes de Noël
    - Décorations en tissu (tabliers, coussins, etc...)
    - Décorations en bois
      - Brasseur, Bière

Crêpes, gaufres, boissons chaudes, sandwiches...

La boîte aux lettres du père Noël sera à disposition de tous les enfants qui souhaitent lui envoyer une lettre avec : nom, prénom et adresse sont indispensables pour la réponse du Père Noël.

## **REPAS DES AÎNES** (70 ans et plus)

*(Pass sanitaire et masques obligatoires ainsi que pour tous déplacements dont la danse)*

**Le dimanche 12 décembre 2021 à 12h**, se déroulera le repas de nos aînés à la **salle des fêtes**.

Un carton d'invitation vous a été adressé fin octobre pour participer au repas de Noël.

Pour les nouveaux arrivants dans notre commune ou ceux qui viennent d'avoir 70 ans en 2021 et qui n'ont pas reçu d'invitation, nous vous demandons de bien vouloir vous faire connaître à la mairie afin de participer à ce déjeuner de fête.

Pour passer une agréable journée et améliorer l'organisation, nous mettons en place un plan de table. Dans ce cadre, nous vous demandons de bien vouloir nous préciser, sur le coupon réponse, avec qui vous aimeriez bien déjeuner.



### **MENU**

Apéritif et amuses bouches

\*\*\*

Foie gras maison accompagné de son confit de figues,  
brioche et pain complet aux noix

\*\*\*

Cuisse de pintade rôtie aux morilles  
accompagnée de gratin de légumes et rösti

\*\*\*

Trou Lorrain

\*\*\*

Assiette saveur 3 fromages

\*\*\*

Framboisier

\*\*\*

Café

\*\*\*

Crémant de Bourgogne, Vin blanc côte de Bergerac Château Tourmentine moelleux,  
Bordeaux Château La Gontrie, rosé Pianet et Rousset (pétillant) et eau

## **COLIS DE NOËL**

Pour nos aînés qui ne pourront malheureusement pas assister au repas de Noël, un colis leur sera offert par la Mairie.



## VŒUX DU MAIRE

Le samedi 15 janvier 2022 à 11h00, le conseil municipal vous invite aux vœux du Maire à la salle des fêtes.

Nous récompenserons les plus belles maisons illuminées pour Noël. Nous remercierons également deux Noidanais qui ont œuvré pendant des années dans la commune pour l'intérêt général.



## SAPINS DE NOËL

Comme promis, vous pourrez déposer votre sapin de Noël du 10 au 14 janvier 2022, derrière la Mairie (côté services techniques).



## TRAVAUX DE RENOVATION DU CENTRE DE NOIDANS



Dans le cadre de notre programme 2020/2026, il est prévu de rénover et de refaire vivre le centre de notre commune, pour le rendre plus attractif.

L'ancien café/restaurant en est la première étape. Il était vide depuis plus de 5 ans, il se dégradait rapidement et devenait dangereux pour la population. Aucun projet n'était envisagé. Par ailleurs, il était insalubre et a été squatté. Sa démolition a donc été décidée et

réalisée au mois d'octobre 2021, en coordination avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Cette opération de rénovation s'inscrit dans le cadre des projets déjà engagés :

le bar-brasserie et la maison médicale.

## ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Les élections présidentielles se dérouleront les 10 et 24 avril 2022.

Il vous est rappelé qu'il est impératif d'être inscrit sur les listes électorales pour voter.

Venez-vous inscrire en Mairie, pour cela, il vous suffit de :

- 1) Remplir le formulaire de demande d'inscription sur les listes électorales (disponible en mairie ou sur le site internet : [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr) ;
- 2) Présenter votre carte d'identité ;
- 3) Fournir un justificatif de domicile.

Nous reviendrons dans la prochaine gazette sur l'organisation de ces élections, qui se tiendront à la salle des fêtes.

